

Bilan de compatibilité au SRADDET Normandie (SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES)

Le SRADDET Normandie a été approuvé par le Préfet de la Région Normandie le 2 juillet 2020. Une première modification du SRADDET a été adoptée par le Conseil Régional de Normandie le 25 mars 2024 et approuvée par le préfet de la Région Normandie le 28 mai 2024.

	COMPATIBILITE	COMMENTAIRE
DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION, TRAVAILLER À UN TERRITOIRE DURABLE		
OBJECTIF 1 ■ ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	SO	
OBJECTIF 2 ■ LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 3 axes : - La sobriété des consommations (énergie et matière) - L'efficacité énergétique et l'usage efficace des matériaux visent à optimiser, pour les réduire, les consommations d'énergie et de matériaux. - Le développement des énergies renouvelables	C	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture
OBJECTIF 3 ■ LIMITER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Mettre en place des politiques de transport qui concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, - Utiliser les outils de planification que sont les SCoT, PLU(i) et PLU, pour préserver, voire renforcer les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ; - Assurer une sensibilisation des élus locaux et des populations aux conséquences du changement climatique et à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme ;	SO	

C : Conforme / SO : Sans objet

<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'élévation prévisionnelle des niveaux marins, des fréquences des phénomènes d'inondations et de submersion, dans la définition des zones à urbaniser (habitation, activités économiques) ; - Intégrer l'adaptation des aménagements urbains en prenant en compte l'augmentation attendue des températures en veillant à l'adaptation des constructions au regard de la nature des sols (phénomène de retrait-gonflement des sols argileux), en tenant compte de la ressource en eau (et en privilégiant la limitation de sa consommation), la lutte contre les îlots de chaleur et la végétalisation 		
<p>OBJECTIF 4 ■ FONCIER : POSER LA CONCILIATION DES USAGES COMME IMPERATIF</p> <p>ANTICIPER LES BESOINS DE FONCIER DANS UNE APPROCHE ECONOMOME DE L'ESPACE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le principe ERC (Eviter-Réduire-Compenser) pour limiter l'artificialisation des sols, tout en garantissant le développement des activités économiques (dont les activités agricoles) et la réalisation des infrastructures, garantes de l'attractivité économique régionale sur le long terme. - Mise en place d'un dispositif foncier partenarial pour des projets d'infrastructures d'envergure régionale ce qui peut permettre la création de réserves foncières pour faciliter la réalisation d'infrastructures de transport d'envergure (à l'exemple du contournement Est de Rouen ou de la LNPN) en s'appuyant notamment sur la SAFER et l'EPFN. <p>DENSIFIER LES ZONES DEJA BATIES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se diriger vers une gestion économe de l'espace, en définissant les besoins de logements en cohérence avec l'évolution démographique antérieure, en privilégiant l'urbanisation des dents creuses et la densification des zones déjà bâties existantes, en réhabilitant les espaces de friches industrielles et en développant de nouvelles formes d'urbanisation moins consommatrices en foncier. - Veiller néanmoins à ce que la recherche de densification, destinée à éviter l'extension urbaine, préserve des poumons verts qui constituent à la fois des refuges pour la biodiversité et des aménités pour les habitants des villes. <p>FACILITER LA RECONSTRUCTION DE LA VILLE SUR LA VILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des SCoTs et PLU(i) ambitieux en matière de limitation de l'étalement urbain et d'artificialisation, en stimulant le renouvellement urbain dans les petites villes et les villes moyennes ainsi que dans les grandes agglomérations et en poursuivant une politique volontariste en matière de reconversion des friches avec l'appui de l'Etablissement public foncier de Normandie. Lors de nouveaux projets commerciaux et industriels, par exemple, la priorité doit être donnée à réhabiliter les espaces urbanisés, parfois abandonnés par les 	<p>C</p>	<p>Le projet comporte une installation photovoltaïque (panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture).</p> <p>Optimisation du foncier et limitation de l'artificialisation des sols par l'implantation du projet dans une zone déjà artificialisée (zone industrielle de Digulleville)</p>

C : Conforme / SO : Sans objet

<p>activités économiques passées. Pour ce faire il serait envisageable de réaliser des travaux de cartographie des disponibilités foncières et immobilières (surtout près des réseaux).</p> <p>PRESERVER LES ESPACES NATURELS, LA QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE - Au vu de l'uniformisation des entrées de villes, des zones commerciales et de l'habitat pavillonnaire, la limitation de l'artificialisation des sols doit aussi permettre de préserver les qualités paysagères et architecturales de la Normandie.</p> <p>PRESERVER LES TERRES AGRICOLES EN INTEGRANT LA QUESTION DE LA QUALITE DES SOLS - Assurer la protection des espaces agricoles exceptionnels de la Normandie dont le potentiel de production est supérieur à la moyenne nationale - La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 Octobre 2014 prévoit des modalités spécifiques relatives aux compensations en matière agricole. La compensation collective agricole constitue ainsi une voie à soutenir et à développer à l'échelle des territoires et des projets.</p> <p>OPTIMISER L'USAGE DU FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES (cf. Obj 49)</p>		
<p>OBJECTIF 4 bis ■ FONCIER : TERRITORIALISER LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET S'INSCRIRE DANS LA PERSPECTIVE DU ZAN</p> <p>TERRITORIALISER LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE GLOBALE ET COORDONNEE D'AMENAGEMENT DURABLE</p> <p>RESERVER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR ANTICIPER L'AVENIR ET LA FAISABILITE DES PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE, NATIONALE ET EUROPEENNE</p> <p>DEFINIR UNE TRAJECTOIRE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE A L'HORIZON 2050</p> <p>OPTIMISER L'UTILISATION DU FONCIER DEJA ARTIFICIALISE</p> <p>FAIRE EVOLUER LES MODES D'OCCUPATION DE L'ESPACE</p>	C	L'implantation du projet a lieu dans une zone déjà artificialisée (zone industrielle de Digulleville).
<p>OBJECTIF 5 ■ FAVORISER UNE VISION INTEGREE DE LA BIODIVERSITE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p>	C	Terrain situé en dehors des grands corridors écologiques. Plantations d'arbustes sur le

C : Conforme / SO : Sans objet

		projet (cf étude paysagère) et mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation favorables à la biodiversité (cf étude faune flore).
OBJECTIF 6 ■ ASSURER LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE	SO	
TERRITORIALISER CERTAINS GRANDS ENJEUX POUR MIEUX S'ADAPTER À LA DIVERSITÉ DE LA NORMANDIE		
Objectif 7 ■ CONSTRUIRE LE SYSTEME METROPOLITAIN NORMAND	SO	
Objectif 8 ■ DEPLOYER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLEE DE LA SEINE	SO	
Objectif 9 ■ VALORISER LES ATOUTS DU LITTORAL NORMAND	SO	
Objectif 10 ■ PROTEGER LES ESPACES NATURELS LITTORAUX	SO	
Objectif 11 ■ PRESERVER DES RELATIONS ETROITES AVEC LES ACTEURS TRANSMANCHES	SO	
Objectif 12 ■ DEVELOPPER DE NOUVELLES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES	SO	
Objectif 13 ■ METTRE EN PLACE DES OUTILS SPÉCIFIQUES D'AMÉNAGEMENT DURABLE POUR LES « FRANGES FRANCILIENNES »	SO	
Objectif 14 ■ S'APPUYER SUR L'APPROCHE EXPÉRIMENTALE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	SO	
CONSOLIDER LA PLACE DE CARREFOUR DE LA NORMANDIE		
Tirer profit d'un paradoxe : être au bout du continent pour être au carrefour du monde		
Objectif 15 ■ RENFORCER L'OUVERTURE MARITIME DE LA NORMANDIE	SO	
Objectif 16 ■ CONFORTER LA PLACE DE CARREFOUR ECONOMIQUE DE LA NORMANDIE	SO	
Objectif 17 ■ FAIRE DE LA NORMANDIE UN ACTEUR DU TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL	SO	
Objectif 18 ■ DEVELOPPER LE TOURISME DE CROISIERE FLUVIAL ET MARITIME	SO	
Développer le système économique et logistique normand		
Objectif 19 ■ PENSER UN ECOSYSTEME ÉCONOMIQUE ET LOGISTIQUE AU PROFIT DES NORMANDS	SO	
Objectif 20 ■ DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE LOGISTIQUE NORMANDE	SO	
<ul style="list-style-type: none"> - Instituer une gouvernance régionale de la logistique et en assurer l'animation, - Attirer de nouveaux investisseurs en promouvant l'excellence logistique de la Normandie, en bâtissant une stratégie régionale sur l'offre logistique et en ayant une offre « clés en main » pour les investisseurs, - Améliorer la performance logistique des entreprises normandes en anticipant les mutations du secteur, notamment en développant une offre d'emploi et de formation adaptée aux besoins des entreprises, en mettant en place une offre de services d'optimisation logistique à destination des entreprises et en offrant des conditions de transport optimales intégrant les transports écologiques. 		

C : Conforme / SO : Sans objet

- Anticiper les mutations de la logistique : Développer l'écosystème de la R&D en logistique et attirer des hauts profils académiques pour faciliter les projets de recherche et collaboratifs afin de mieux comprendre les impacts des évolutions à venir (réorganisation des supply chains, nouvelles technologies) et expérimenter les nouvelles technologies.		
Connecter les réseaux normands aux réseaux nationaux et internationaux		
Objectif 21 ■ CONSTRUIRE UNE OFFRE AEROPORTUAIRE NORMANDE	SO	
Objectif 22 ■ RENFORCER LE RÉSEAU ROUTIER NORMAND ET SA CONNEXION AU RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL	SO	
Objectif 23 ■ CONCEVOIR LES RESEAUX D'ENERGIE DANS LEUR INTEGRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE	SO	
CONFORTER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE		
Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires		
Objectif 24 ■ RENFORCER LES POLARITÉS NORMANDES POUR UN MAILLAGE EQUILIBRÉ	SO	
Objectif 25 ■ RENFORCER LES FONCTIONS DE CENTRALITÉ DANS LES VILLES MOYENNES ET BOURGS STRUCTURANTS	SO	
Objectif 26 ■ VALORISER LA SPÉCIFICITÉ DES VILLES RECONSTRUITES	SO	
Objectif 27 ■ PROMOUVOIR LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX	SO	
Objectif 28 ■ SAUVEGARDER ET VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DU MONDE RURAL	SO	
Objectif 29 ■ FAIRE ÉVOLUER LES INFRASTRUCTURES POUR CONFORTER LE MAILLAGE NORMAND	SO	
Objectif 30 ■ IDENTIFIER LES FACTEURS D'INNOVATIONS	SO	
Développer une approche globale de la « qualité de vie »		
Objectif 31 ■ FAIRE DE L'OFFRE DE SERVICES UN VECTEUR D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET D'ÉGALITÉ POUR LES HABITANTS	SO	
Objectif 32 ■ S'APPUYER SUR LA MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX	SO	
Objectif 33 ■ ACCROITRE LES INTERCONNEXIONS ENTRE FORMATION ET EMPLOI	SO	
Objectif 34 ■ DÉVELOPPER L'OFFRE CUTURELLE ET SPORTIVE	SO	
Objectif 35 ■ AGIR POUR LA SANTÉ, CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES	SO	
Objectif 36 ■ DIMINUER L'EXPOSITION AUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES NORMANDS	C	Projet n'émettant pas de polluants atmosphériques hormis ceux liés à la circulation des véhicules
CONTRIBUER A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS NATIONAUX DE REDUCTION DES EMISSIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES		

C : Conforme / SO : Sans objet

DIMINUER LE NIVEAU D'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES AMELIORER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LA QUALITE DE L'AIR COMMUNIQUER SUR LES MEILLEURES SOLUTIONS D'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS S'APPUYER SUR L'INNOVATION POUR RELEVER LE DEFIL D'INTEGRATION DE LA QUALITE DE L'AIR		
Améliorer le cadre de vie		
Objectif 37 ■ VALORISER LES PAYSAGES COMME REFLAT DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ACCOMPAGNER LEURS MUTATIONS	C	Attention particulière portée à l'intégration du projet dans l'environnement, cf étude paysagère jointe au dossier.
Objectif 38 ■ REPENSER LA VILLE POUR SES HABITANTS	SO	
Adapter l'habitat aux besoins des habitants		
Objectif 39 ■ AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE L'HABITAT POUR CONFORTER LES PÔLES	SO	
Objectif 40 ■ DÉFINIR LES CONDITIONS PERMETTANT DES PARCOURS RÉSIDENTIELS DIFFÉRENCIÉS	SO	
Objectif 41 ■ AMÉLIORER LE CONFORT ET LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS	SO	
Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une inter-modalité efficace		
Objectif 42 ■ AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITE	SO	
Objectif 43 ■ CREER LES CONDITIONS D'UNE INTERMODALITE EFFICACE	SO	
Objectif 44 ■ FAVORISER DE NOUVELLES PRATIQUES DANS LES ZONES PEU DENSES	SO	
CRÉER LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Assurer l'éducation au développement durable de tous les acteurs		
Objectif 45 ■ FONDER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE SUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	SO	
Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée		
Objectif 46 ■ LIMITER L'IMPACT DE L'URBANISATION ET DES AMÉNAGEMENTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS FAVORISER LA BIODIVERSITE AU SEIN MEME DES AMENAGEMENTS URBAINS ET DES CONSTRUCTIONS IDENTIFIER ET RESORBER LES RUPTURES DE CONTINUITES ECOLOGIQUES LIEES AUX AMENAGEMENTS PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES AMENAGEMENTS ET DE LEURS ABORDS CONTRIBUTER A LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ETUDIER ET DEVELOPPER LA TRAME NOIRE	C	Attention particulière portée à l'intégration du projet dans l'environnement. Terrain situé en dehors des grands corridors écologiques. Plantations d'arbustes sur le projet (cf étude paysagère) et mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation favorables à la biodiversité (cf étude faune flore).

C : Conforme / SO : Sans objet

Objectif 47 ■ PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L’EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA TERRE A LA MER PLANIFIER L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR FAVORISER LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, AUJOURD’HUI ET DEMAIN RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ANTHROPISES AFIN DE RETROUVER LES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE QU’ILS PEUVENT NOUS APPORTER	C	Le projet entraînera la recréation de zones humides (cf mesure ERC de l’étude faune-flore)
Objectif 48 ■ RÉDUIRE LES RISQUES NATURELS LIÉS A L’EAU ET PREVENIR L’IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	C	Prise en compte d’un coefficient de changement climatique lié à la pluviométrie dans le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales du site. Cf note hydraulique jointe au dossier.
Mener une politique foncière ambitieuse		
Objectif 49 ■ MOBILISER LES OUTILS FONCIERS POUR LIMITER L’ARTIFICIALISATION DES SOLS ET CONCILIER LES USAGES	C	L’implantation du projet a lieu dans une zone déjà artificialisée (zone industrielle de Digulleville). Le projet comporte des mezzanines ce qui permet de gagner de la surface de plancher sans créer d’emprise au sol supplémentaire.
Objectif 50 ■ OPTIMISER LA GESTION DE L’ESPACE PAR LA REQUALIFICATION DES FRICHES	C	L’implantation du projet a lieu dans une zone déjà artificialisée (zone industrielle de Digulleville).
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables		
Objectif 51 ■ ÉCONOMISER L’ÉNERGIE GRACE A LA SOBRIÉTÉ ET L’EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	C	Mise en place de compteurs et sous compteurs pour un meilleur suivi des consommations énergétiques ; éclairage sur détecteurs de présence
Objectif 52 ■ AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES DE LA NORMANDIE	C	Installation photovoltaïque sur une partie de la toiture pour de l’autoconsommation
Objectif 53 ■ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D’ORIGINE NON ÉNERGETIQUE	C	Installation photovoltaïque sur une partie de la toiture pour de l’autoconsommation
Libérer le potentiel d’économie circulaire en Normandie		
Objectif 54 ■ ADAPTER LES OBJECTIFS NATIONAUX DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS AUX PARTICULARITÉS RÉGIONALES	SO	
Objectif 55 ■ PLANIFIER LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE	SO	

C : Conforme / SO : Sans objet

Objectif 56 ■ Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement de l'économie circulaire	SO	
Objectif 57 ■ Expérimenter quatre boucles locales d'économie circulaire	SO	
PRIVILÉGIER L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION		
Objectif 58 ■ Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire	SO	
Objectif 59 ■ Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique	SO	
S'APPUYER SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX PRÉALABLEMENT DÉFINIS		
Territorialiser l'ambition économique régionale		
Objectif 60 ■ Territorialiser l'ambition économique régionale	SO	
Biodiversité: valoriser les espaces caractéristiques de la Normandie		
Objectif 61 ■ Maintenir et restaurer les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie	SO	Création d'un aménagement paysager adapté à la région (cf étude paysagère)
Objectif 62 ■ Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux littoraux	SO	
Objectif 63 ■ Restaurer et préserver le réseau de pelouses calcicoles	SO	
Biodiversité: prêter attention à l'ensemble des milieux		
Objectif 64 ■ Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés		
Objectif 65 ■ Préserver les espaces boisés et leur fonctionnalité	SO	
Objectif 66 ■ Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité dans les secteurs de grandes cultures	SO	
Objectif 67 ■ Préserver les milieux rares et singuliers	SO	
Objectif 68 ■ Rappeler la spécificité des zones Natura 2000	SO	
Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle normande		
Objectif 69 ■ Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre	C	Optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de compteurs et sous compteurs pour un meilleur suivi des consommations énergétiques ; éclairage sur détecteurs de présence
Objectif 70 ■ Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés	C	Installation photovoltaïque sur une partie de la toiture

C : Conforme / SO : Sans objet

Objectif 71 ■ AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L’AIR RÉGIONALE, EN MOBILISANT TOUS LES SECTEURS D’ACTIVITÉ	C	Pas de rejets atmosphériques liés au projet en dehors des émissions liées au transport.
Réduire la production de déchets et amplifier leur valorisation		
Objectif 72 ■ CONTRIBUER A L’ATTEINTE DES OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIERE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS	C	Les activités généreront des déchets non-dangereux et dangereux. Le site sera pourvu de compacteurs et de bennes pour le tri sélectif. Le transport et le traitement de tous les autres déchets seront effectués par des entreprises extérieures agréées fournissant systématiquement des bordereaux de suivi.
Objectif 73 ■ DÉCLINER DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS POUR LA NORMANDIE	SO	
Objectif 74 ■ DÉCLINER DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS POUR LA NORMANDIE	SO	

C : Conforme / SO : Sans objet